RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Maintenance des nacelles de nettoyage des façades du Siège de Région à Lille

---

Date et heure limites de réception des offres :

vendredi 18 décembre 2026 à 12:00

Région Hauts-de-France
151 Avenue du Président Hoover
59555 LILLE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Maintenance des nacelles de nettoyage des façades du Siège de Région à Lille
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Réalisation de prestations similaires 4
1.7 - Renouvellement 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 5
3.3.1 - Notification par voie électronique 6
4 - Contenu du dossier de consultation 6
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 7
5.2 - Visites sur site 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 - Transmission électronique 8
6.2 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des marchés 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 12
8 - Précisions relatives à la dématérialisation 12
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Maintenance des nacelles de nettoyage des façades du Siège de Région à Lille

Lieu(x) d'exécution :
Siège de Région à Lille
59000 Lille

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés en raison de l'objet unique portant sur la maintenance des nacelles de nettoyage des façades du Siège de Région à Lille. Les prestations ne peuvent pas faire l'objet d'allotissement technique et/ou géographique.

.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
51511300-0	Services d'installation de nacelles de nettoyage des façades

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
07364	Maintenance de machines d'usage spécifique

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Clause sociale d'insertion

Sans objet.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds publics/Ressources propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

3.3.1 - Notification par voie électronique

Lorsque la notification est effectuée par le biais du profil d'acheteur, les parties sont réputées avoir reçu cette notification à la date de la première consultation du document qui leur a ainsi été adressé, certifiée par l'accusé de réception délivré par l'application informatique, ou, à défaut de consultation dans un délai de huit jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil d'acheteur, à l'issue de ce délai.

4 - Contenu du dossier de consultation

Les documents de la consultation sont mis à disposition des opérateurs économiques sur le site https://www.hautsdefrance.fr/marches-publics-appels-d-offres/ ou la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.info/ à compter de la publication de l'avis de marché.

Seuls les opérateurs économiques ayant téléchargé les documents de la consultation après identification sont informés des éventuelles modifications qui y sont apportées.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et son annexe
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- L'attestation de visite
- Le cadre du mémoire technique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Nous vous invitons vivement à utiliser le service de dépôt "Attestation" de la plateforme qui permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

Ce service est fourni gratuitement au candidat. Plus d'information sur https://www.marches-publics.info/entreprises-attestations.htm

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non

Libellés	Signature
Le mémoire technique dont le contenu est repris dans le cadre MT (joindre ce cadre complété)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
L'attestation de visite	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Visites sur site

Les conditions de visites sont les suivantes :
Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Le candidat joint à son offre la copie de l'attestation de visite contresignée par le candidat et la Région.
Toutefois, les candidats qui disposeraient d'une parfaite connaissance des sites sont dispensés de visiter, sous réserve d'en apporter la preuve dans leur offre (preuve par tout moyen).

Le candidat se présente à date et heure indiquées ci-dessous :

Point de rendez-vous : devant l'entrée du Siège de Région, 151 avenue Hoover à Lille
Date et heure de visite : le mercredi 02 décembre à 9h00

Les éventuelles questions devront être saisies sur le profil acheteur.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est imposée et effectuée sur le **profil d'acheteur** du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

https://www.marches-publics.info/

-Conditions de transmissions des plis électroniques
Les plis électroniques doivent impérativement être déposés sur le profil acheteur avant la date et l'heure limites de réception des plis fixées sur la page de garde du règlement de la consultation.

Aucune signature électronique n'est nécessaire pour déposer le pli électronique.
En revanche, le titulaire pressenti devra obligatoirement signer le marché électroniquement comme précisé ci-après.

Le mode de transmission électronique est global et irréversible ; il s'applique donc à l'ensemble des documents constitutifs du pli électronique.

Le pli électronique doit contenir :

-Un dossier regroupant les pièces de la candidature,

-Un dossier regroupant les pièces de l'offre.

En cas de procédure allotie et de soumission à plusieurs lots, il est nécessaire de créer autant de dossiers d'offre que de lots.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.



Anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite !

-Copie de sauvegarde

Par précaution, le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde. Celle-ci doit être réceptionnée avant la date et l'heure limites de réception des plis fixées sur la page de garde du règlement de la consultation.

La copie de sauvegarde est transmise sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier.

Elle est placée dans un pli avec les mentions extérieures suivantes :

COPIE DE SAUVEGARDE
NOM DU CANDIDAT
OBJET DE LA PROCEDURE.

La copie de sauvegarde doit être transmise, de préférence par courrier, à l'adresse suivante :

Région Hauts-de-France
Siège de Région
Direction de l'Achat Public
151 avenue du Président Hoover
59555 LILLE CEDEX

En cas de remise sur place, le dépôt de la copie de sauvegarde devra se faire à l'adresse suivante :

Région Hauts-de-France
Siège de Région
Bureau de remise des offres
Quai de livraison - accès parking visiteurs
Rue Madeleine Rebérioux
59000 LILLE
Tous les jours, de 9h à 12h et 14h à 16h30

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :-Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique;-Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Aucun format électronique n'est imposé, cependant, les fichiers doivent être transmis dans des formats largement disponibles.

Préconisations relatives à la règle de nommage et à la bonne gestion des fichiers :

- noms des dossiers / fichiers : ni espace, ni accent, ni caractères spéciaux (&, "", @ ...)
- Pour

séparer 2 mots, utilisez le caractère "-" (tiret HAUT, sous le 6) • Pas de noms trop longs (taille limite de 256 caractères pour la longueur totale du chemin) • Utilisez des abréviations (MTECH pour mémoire technique, etc.) • Respectez l'arborescence de la plateforme

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. En revanche, le titulaire pressenti devra obligatoirement signer le marché électroniquement comme précisé ci-après

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.
Si la Région le lui propose, le candidat retenu a le choix :
- soit il signe le marché avec son certificat de signature électronique et le renvoie sur le profil d'acheteur ;
- soit il signe le marché rematérialisé et le renvoie par voie postale.

Dans les deux cas, il joint le document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat (statuts, extrait Kbis, pouvoir interne à la société), ainsi qu'un RIB.

Précisions sur la signature électronique :

Afin de faciliter l'exploitation des documents électroniques par la Région, il est demandé à l'attributaire de privilégier la signature **au format PAdES**.

Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité d'engager le candidat dans le cadre de la consultation. Le certificat doit être valide lors de la signature.

L'obtention d'un certificat électronique étant soumise à un délai variable il est impératif que le candidat en anticipe l'acquisition ou le renouvellement le cas échéant.
Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, les opérateurs économiques utilisent une signature électronique conforme aux exigences du règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

-« Espace entreprise » sur la plateforme AWS-Entreprise
Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise **(https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm**).
Dans cet espace, il pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation.
L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres, etc.). Elle permet également **de bénéficier d'un service d'alertes personnalisées** (**précisions, modifications, report de délais**...). L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.
Il est recommandé d'indiquer **une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure**, **en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat**, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier.
L'adresse mail du dépositaire de l'offre sera l'adresse unique utilisée par le pouvoir adjudicateur pour tous les échanges sur la consultation. Dans le cadre d'un groupement par exemple, que le dépositaire du pli soit le mandataire ou non, il lui appartiendra donc de relayer les informations à tous les autres cotraitants.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors de la consultation, en raison d'une erreur faite dans la saisie de l'adresse ou en cas de suppression de celle-ci.

Mail renseigné par le dépositaire = unique mail pour les échanges

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

La candidature du ou des attributaire(s) pressenti(s) sera examinée à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer sa situation juridique ainsi que ses capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1-Pertinence des moyens humains proposés	*10.0 %*
2.2-Adéquation des moyens matériels	*10.0 %*
2.3-Méthodologie employee dans le cadre de l'astreinte	*10.0 %*
3-Performances environnementales	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Le critère "valeur technique" sera jugé sur la base du mémoire technique dont le détail figure dans le cadre de mémoire technique.
L'échelle de notation sur 5 sera la suivante :

0 = inexploitable, absent, 1= très insuffisant/insatisfaisant, 2 = insuffisant/ insatisfaisant,
3 = suffisant/satisfaisant, 4 = très satisfaisant, 5 = excellent.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La région pourra circonscrire l'objet des négociations soit à la régularité des offres, soit au contenu des offres (tout ou partie du prix, de la valeur technique, ...).
Les négociations seront menées par le biais du profil acheteur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

8 - Précisions relatives à la dématérialisation

Le profil d'acheteur de la région

Toutes les consultations de la Région Hauts-de-France sont mises en ligne sur le site https://www.hautsdefrance.fr/marches-publics-appels-d-offres adossé à la plateforme de dématérialisation https://www.marches-publics.info/

Nous vous invitons à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de cette plateforme qui sont annexées au présent réglement de la consultation.

Pour tout renseignement relatif à ce profil d'acheteur, les guides d'utilisation peuvent être téléchargés dans la rubrique « Tutoriels » du menu « Pratique » (https://www.aws-entreprises.com/index/articleconnect/url/tutoriels) .

Pour tout problème d'utilisation (connexion, téléchargement, dépôt de plis…), les entreprises sont invitées à utiliser l'assistance en ligne par le biais de l'adresse support-entreprises@aws-france.com
Il est impératif de donner le contexte de votre demande par ce courriel avant de contacter le 0892 14 00 14

Le profil d'acheteur est l'outil unique d'échanges entre la Région et les entreprises

Pendant toute la procédure de passation, l'ensemble des échanges sont effectués par le biais du profil d'acheteur de la Région Hauts-de-France. Vous devez poser vos questions via le lien affiché sur l'avis concerné sur internet en cliquant sur le pictogramme "Enveloppe" ou sur le lien "Correspondre avec l'Acheteur" de la consultation concernée.

L'ensemble des réponses apportées figurera sur votre espace fournisseur, une alerte vous sera envoyée à l'adresse courriel enregistrée.

Recommandations préalables pour les entreprises

Du fait de l'utilisation obligatoire du profil d'acheteur pour leurs démarches, les entreprises veillent à :

• S’assurer du bon fonctionnement de l’environnement informatique.
Conseil : Le profil d’acheteur vous propose de vérifier votre poste (https://www.marches-publics.info/pratique-tester.htm) et également de « tester un dépôt sur une consultation test » (https://www.marches-publics.info/pratique-depotdetest.htm) . Il est vivement conseillé d’effectuer ces démarches.

• Vérifier **l’adresse couriel de leur espace fournisseur**. L’adresse courriel indiquée lors de votre inscription sera utilisée pour vous adresser les informations complémentaires survenant en cours de procédure. Indiquez une adresse courriel de secours dans votre espace, et / ou utilisez une adresse collective du type de ao@entreprise.com.

• Vérifier que les alertes du profil d’acheteur ne sont pas filtrées par le dispositif anti-spam de l’entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ». Les réponses aux questions, convocations, notifications de rejet ou d’acceptation, vous seront transmises par l’adresse courrier@aws-france.com qui doit être déclarée dans vos expéditeurs autorisés, et dans vos contacts personnels, afin d'éviter les blocages lors de l'évolution de votre anti-spam

Paramètres à prendre en compte

L’envoi de documents par le biais de la plateforme (envoi dématérialisé) dépend de plusieurs paramètres (poids des fichiers, matériel informatique, qualité du débit interne, trafic sur la plateforme,…). Le temps de chargement (et d’envoi) peut ainsi prendre quelques dizaines de minutes lors de certains transferts.

Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, de la vitesse de votre connexion et de l’efficacité du réseau internet entre votre réseau et celui du serveur. Optimisez vos fichiers, en évitant de scanner des documents papier.

Les entreprises sont invitées à prendre en considération ces délais pour leurs démarches.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 359542342
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://lille.tribunal-administratif.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l article R. 551-7 du CJA.

- Recours pour excès de pouvoir prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA contre les clauses réglementaires du contrat et pouvant être exercé dans un délai de deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du marché est rendue publique CE 10 juillet 1996 Cayzeele.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyen" accessible par le site https://www.telerecours.fr/

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 359542342
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
CS62039
59014 LILLE CEDEX

Tél : +33 359542342
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://lille.tribunal-administratif.fr